



BTS ETUDE ET REALISATION D'AGENCEMENT

INFORMATIONS

Code RNCP : 38383

PUBLIC CONCERNÉ

Formation initiale et professionnelle :

Tout public, salariés, demandeurs d'emploi.

Par la voie de l'apprentissage :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Jeunes sortis de formation niveau 4 minimum (BAC, BAC pro, BP, etc.).

Sans condition d'âge pour les personnes :

Reconnues en situation de handicap.

Ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme.

Inscrites en tant que sportifs de haut niveau.

Par la voie de la formation continue :

En contrat de professionnalisation.

Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus au début de la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.

Bénéficiaires de minima sociaux.

Autres dispositifs :

Salariés, retraités, demandeurs d'emploi.

MODALITÉS D'ACCÈS

Par la voie de l'apprentissage ou contrat de professionnalisation :

Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont le secteur d'activité correspond au métier visé.

Pour les autres dispositifs : Une convention de stage pourra être signée avec une entreprise d'accueil.

CONDITIONS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Avoir réalisé le positionnement.

Avoir validé le projet professionnel suite à l'entretien avec un conseiller du CFA. Les délais d'accès peuvent varier.

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un baccalauréat : ex, Bac Pro du domaine (aménagement et finition du bâtiment, technicien menuisier-agenceur), bac STI2, bac général

Accessible à tout titulaire d'un brevet professionnel du domaine (ex BP PAR, BP Menuisier)

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

SITES DE FORMATION

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU MÉTIER

- Le titulaire du BTS « Etudes réalisation agencement » est acteur de la politique qualité de l'entreprise, pour fiabiliser chaque étape du processus de la réalisation, allant de la prise de commande, en passant par la conception, la réalisation, la fabrication et la mise en oeuvre sur chantier jusqu'au service après-vente.
- Il peut conduire des actions spécifiques (revues, contrôle, actions correctives...) et rédiger et diffuser des procédures.
- Il s'assure de la mise en oeuvre et du respect des mesures de prévention organisées par l'entreprise. Enfin, il fait respecter les réglementations.
- Il participe aux relations commerciales avec les clients de son entreprise, en répondant à leurs attentes et en assurant le suivi du projet.

MÉTIER(S) AU(X)QUEL(S) CONDUIT LA FORMATION

Agenceur, dans les bureaux d'études du domaine de l'aménagement ou éventuellement chez les fabricants de mobiliers.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est de préparer l'obtention du BTS Etude et réalisation d'agencement.

PROGRAMME DE LA FORMATION

CONNAISSANCES ET ACQUISITION DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

Bloc de compétences RNCP 38383BC01 : Traduction technique du projet architectural

Formaliser l'expression du besoin client et identifier les contraintes

Bloc de compétences RNCP 38383BC02 : Conception d'agencement

Assurer une veille technique et réglementaire et capitaliser des informations.
Rechercher des principes de solutions techniques.
Choisir et valider des solutions techniques.
Définir le projet d'agencement.
Etablir et mettre en oeuvre un protocole de contrôle.
Rédiger un document professionnel de communication.

Bloc de compétences RNCP 38383BC03 : Organisation et préparation de la réalisation

Quantifier les besoins et les ressources.
Estimer et déterminer les coûts.
Organiser la cotraitance et la sous-traitance.
Planifier les activités et l'utilisation des ressources.
Préparer la réalisation.

Bloc de compétences RNCP 38383BC04 : Suivi de la réalisation

Assurer le suivi économique.
Piloter l'action d'une équipe.
Prévenir les risques santé et sécurité.
Communiquer avec les acteurs du projet y compris en langue étrangère.

INFORMATIONS



Formation dispensée à Vannes (56)

DURÉE DE LA FORMATION

De 6 à 36 mois.

Des aménagements de durées sont possibles selon les prérequis du candidat. La durée sera déterminée dans le cadre du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

EFFECTIF

Ouverture de la formation à partir de 6 apprenants.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION :

À déterminer à l'issue du positionnement et de l'entretien concernant le projet professionnel du candidat.

COÛT DE LA FORMATION

Par la voie de l'apprentissage :

Formation pédagogique gratuite. Seuls les frais annexes (restauration, hébergement) pourront être facturés.

Par la voie des contrats de professionnalisation et la formation continue :

Nous contacter.

Vous souhaitez en savoir plus ?

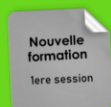
www.batiment-cfa.bzh

Taux d'insertion
Journées Portes Ouvertes
Découverte des métiers
Conditions d'accessibilité

Toutes nos offres de formation sur

www.batiment-cfa.bzh

Pour faciliter votre recherche d'entreprise et découvrir nos métiers :



Mis à jour le 31/03/2025

Connaissances générales associées aux connaissances professionnelles :
Enseignement professionnel et technologique.

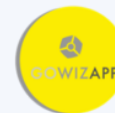
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



Rythme alterné
CFA/Entreprise



Enseignements en
digital learning



Livret d'apprentissage
(suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)

OUTILS & MOYENS TECHNIQUES

Les apprenants auront accès à :



Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne

MOYENS HUMAINS

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle pour assurer une formation de qualité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage. Le référentiel d'évaluation est organisé par unités constitutives d'un ensemble de compétences et connaissances cohérent au regard de la finalité du diplôme. Il peut comporter des unités dont l'obtention est facultative. Chaque unité correspond à un bloc de compétences et à une épreuve.

En cas d'échec à l'examen, le redoublement est possible.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES OU HABILITATIONS :

Consultez la page dédiée de France Compétences :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38383/#anchor6>

SUITES DES PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Formations : Licence professionnelle dans le secteur de l'agencement, ou préparer le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) ou suivre des formations complémentaires dans le domaine de l'architecture intérieure et de l'architecture.

Débouchés : Agenceur commercial (commerces, hôtels, restaurants, brasseries...)
Agenceur de locaux professionnels (sièges sociaux d'entreprises, administrations...)
Agenceur d'habitat individuel et collectif (cuisines, salles de bains, pièces à vivre...)
Le titulaire d'un brevet de technicien supérieur E.R.A., s'insère dans des entreprises de types TPE, PME comme :

Secteurs et emplois : consultez la page dédiée de France Compétences :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38383/#anchor6>

TOUTES LES FORMATIONS

Bâtiment CFA Bretagne – SIREN : 777 509 274 – Numéro de déclaration d'activité :
53350904835 – Code APE : 8532Z.